

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

EDUCALIA – Particuliers et familles

Version : septembre 2026

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions dans lesquelles EDUCALIA, activité indépendante de Mme Mélia PENNER-CABOURG, propose aux particuliers et aux familles des prestations d'accompagnement éducatif et des prestations associées.

Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par EDUCALIA aux clients particuliers, notamment :

- accompagnement éducatif individualisé ;
- guidance et accompagnement parental ;
- soutien scolaire et méthodologique ;
- accompagnement adapté aux besoins éducatifs particuliers, notamment en lien avec des troubles des apprentissages, TDAH, HPI, TND ou difficultés scolaires et sociales ;
- accompagnement éducatif et comportemental ;
- développement des habiletés sociales ;
- ateliers ludo-apprenants, créatifs et éducatifs ;
- interventions et activités en extérieur ou dans la nature ;
- médiation animale ou équine à visée éducative ;
- création et vente de supports, outils, jeux, livres, ressources et contenus pédagogiques physiques ou numériques ;
- toute autre prestation proposée par EDUCALIA dans le cadre de son activité.

Les caractéristiques précises de chaque prestation, sa durée, son tarif, sa date et ses modalités particulières sont indiquées au client avant sa réservation.

Les présentes CGV constituent le cadre contractuel général applicable aux prestations. Les informations propres à chaque réservation sont recueillies au moment de la réservation, notamment par l'intermédiaire de la plateforme de prise de rendez-vous utilisée par EDUCALIA.

Article 2 – Nature et limites de l'intervention

EDUCALIA intervient dans le champ de l'accompagnement éducatif, conformément à sa qualification professionnelle et aux compétences relevant de son activité.

Les prestations ont notamment pour objectif de favoriser l'autonomie, les apprentissages, la socialisation, les compétences sociales, l'adaptation aux situations de la vie quotidienne et scolaire, ainsi que l'accompagnement des familles dans leur réflexion et leurs pratiques éducatives.

EDUCALIA peut adapter ses modalités d'intervention aux besoins éducatifs identifiés et, lorsque cela est pertinent, orienter la famille vers d'autres professionnels ou services.

EDUCALIA n'effectue pas d'actes médicaux, paramédicaux ou psychothérapeutiques et ne se substitue pas aux professionnels de santé, aux professionnels paramédicaux, aux psychologues ou aux autres professionnels compétents.

Les termes utilisés dans la présentation des besoins de l'enfant, notamment DYS, TDAH, HPI, TND, anxiété ou phobie scolaire, servent à décrire les besoins ou le contexte de l'accompagnement et ne signifient pas qu'EDUCALIA réalise un diagnostic ou un traitement.

EDUCALIA est tenue à une obligation de moyens et ne garantit aucun résultat déterminé.

Article 3 – Réservation des prestations

La réservation peut être effectuée notamment par l'intermédiaire d'une plateforme de réservation en ligne, par échange écrit ou selon toute autre modalité proposée par EDUCALIA.

Avant la conclusion du contrat, le client dispose des informations nécessaires concernant la prestation choisie, notamment sa nature, sa durée, son prix et ses principales modalités.

Lorsque la réservation est effectuée en ligne, le client renseigne les informations demandées et valide les cases d'acceptation et, le cas échéant, les autorisations nécessaires à la prestation.

La réservation devient contractuelle lorsque le client a validé les conditions applicables et, lorsque le paiement préalable est demandé, effectué le paiement requis.

Le client est responsable de l'exactitude des informations communiquées lors de la réservation.

Article 4 – Informations concernant le mineur accompagné

Lorsque la prestation concerne un mineur, le client doit communiquer à EDUCALIA les informations utiles à son accompagnement, notamment celles susceptibles d'avoir une incidence sur sa sécurité, son bien-être, ses besoins éducatifs ou les modalités d'intervention.

Le client s'engage à signaler toute modification importante de la situation du mineur susceptible d'avoir une incidence sur l'accompagnement.

EDUCALIA peut demander des informations ou documents complémentaires lorsque ceux-ci sont nécessaires à la compréhension de la situation ou à la sécurité de l'accompagnement.

Le client garantit l'exactitude et l'actualisation des informations transmises.

Article 5 – Autorité parentale et consentement à l'accompagnement du mineur

Toute personne réservant une prestation pour un mineur déclare être titulaire de l'autorité parentale ou être légalement habilitée à consentir à l'accompagnement proposé.

Le client informe EDUCALIA de toute situation particulière concernant l'exercice de l'autorité parentale, notamment lorsqu'une décision judiciaire, une mesure particulière ou un désaccord entre représentants légaux est susceptible d'avoir une incidence sur l'accompagnement.

EDUCALIA peut demander tout justificatif utile lorsque la situation l'exige.

Lorsque plusieurs titulaires de l'autorité parentale sont concernés et qu'un consentement de chacun est nécessaire au regard de la situation, le client s'engage à en informer EDUCALIA.

La réservation d'une prestation destinée à un mineur vaut demande d'accompagnement dans le cadre défini par les présentes CGV, sous réserve des autorisations spécifiques recueillies lors de la réservation lorsque celles-ci sont nécessaires.

Article 6 – Modalités pratiques des prestations

Les modalités de chaque prestation sont déterminées en fonction de sa nature et peuvent comprendre des rendez-vous individuels, des échanges avec les parents, des activités éducatives, des exercices, des supports pédagogiques ou des activités collectives.

La durée indiquée lors de la réservation correspond à la durée prévue de la prestation.

Pour certaines prestations, une partie du travail peut être réalisée en dehors du temps de présence du bénéficiaire, notamment la préparation, l'adaptation des supports ou certains échanges nécessaires au suivi.

Lorsque ces éléments sont inclus dans le prix d'une prestation ou d'un forfait, ils ne donnent pas lieu à une facturation distincte.

Article 7 – Tarifs et évolution des prix

Les tarifs applicables sont ceux communiqués au client avant la conclusion de la prestation.

Les tarifs d'EDUCALIA sont susceptibles d'évoluer. Toute modification tarifaire est communiquée au client avant son entrée en vigueur. Elle ne modifie pas le prix d'une prestation déjà réservée.

Pour les accompagnements réguliers ou les forfaits, toute modification du tarif applicable à une nouvelle période est communiquée préalablement au client. Lorsque son accord est nécessaire, le nouveau tarif ne devient applicable qu'après acceptation du client.

L'accord peut être donné par courriel, SMS, message ou courrier.

Toute prestation supplémentaire non comprise dans la prestation initialement réservée fait l'objet d'une information préalable et, lorsque nécessaire, de l'accord du client.

Le prix applicable à une prestation est celui qui a été porté à la connaissance du client avant qu'il ne soit contractuellement engagé.

Article 8 – Paiement

Le paiement est effectué selon les modalités proposées lors de la réservation ou indiquées sur la facture.

EDUCALIA peut notamment proposer un paiement en ligne, un paiement par virement ou tout autre moyen de paiement accepté.

Lorsque le paiement est effectué en ligne au moment de la réservation, la prestation est confirmée dans les conditions prévues par la plateforme utilisée.

En cas de paiement différé, les sommes dues doivent être réglées dans le délai indiqué par EDUCALIA.

Toute prestation supplémentaire doit être réglée selon les modalités communiquées au client.

Article 9 – Forfaits et accompagnements réguliers

EDUCALIA peut proposer des forfaits ou des formules d'accompagnement comprenant plusieurs prestations ou une période déterminée.

Les conditions propres au forfait, notamment sa durée, son prix, les prestations incluses et les modalités de renouvellement ou d'arrêt, sont communiquées avant sa souscription.

Un forfait n'emporte pas automatiquement report des prestations non réalisées lorsque celles-ci n'ont pas été annulées ou reportées dans les conditions prévues par les présentes CGV.

Les prestations ou temps d'intervention inclus dans un forfait correspondent aux modalités définies lors de sa souscription.

Article 10 – Prestations supplémentaires et échanges avec la famille

Les échanges nécessaires au bon déroulement de l'accompagnement peuvent comprendre des échanges avec les représentants légaux, notamment pour préparer ou ajuster une intervention.

Lorsque des échanges, réunions, comptes rendus, recherches ou travaux supplémentaires ne sont pas inclus dans la prestation ou le forfait initial, leur réalisation et leur éventuelle facturation sont communiquées préalablement au client.

EDUCALIA ne garantit pas la disponibilité immédiate pour les demandes adressées en dehors des rendez-vous.

Les délais de réponse peuvent varier selon la nature de la demande et les contraintes professionnelles d'EDUCALIA.

Article 11 – Annulation ou report par le client

Toute demande d'annulation ou de report doit être communiquée à EDUCALIA dès que possible et, sauf disposition particulière indiquée lors de la réservation, au moins 48 heures avant la date et l'heure prévues.

Lorsque ce délai est respecté, la prestation peut, selon les modalités applicables, être reportée ou remboursée.

Lorsque l'annulation ou la demande de report intervient moins de 48 heures avant la prestation, la prestation reste due lorsque le créneau avait été réservé pour le client et ne peut raisonnablement être réattribué.

Cette disposition s'applique sous réserve du droit de rétractation lorsqu'il est applicable, de la force majeure et de toute disposition légale impérative.

EDUCALIA peut toutefois, à titre commercial et sans que cela constitue un droit acquis, proposer exceptionnellement un report, un avoir ou une autre solution.

Article 12 – Absence et non-présentation

En cas de non-présentation du client ou du bénéficiaire à une prestation réservée, sans annulation ou report intervenu dans les délais prévus, la prestation reste due, sous réserve des dispositions légales impératives et des situations de force majeure.

Lorsque l'absence concerne un mineur et empêche la réalisation de la prestation, les mêmes règles s'appliquent.

Article 13 – Annulation ou interruption par EDUCALIA

EDUCALIA peut être amenée à annuler, reporter ou interrompre une prestation notamment en cas de maladie, d'empêchement professionnel sérieux, de conditions de sécurité insuffisantes ou de force majeure.

Lorsque l'annulation ou l'interruption est imputable à EDUCALIA et qu'aucune prestation correspondante n'a été réalisée, aucune somme ne reste due pour la prestation concernée et les sommes déjà versées sont, selon les circonstances, remboursées ou reportées.

Lorsqu'une prestation a déjà commencé, les modalités financières sont appréciées en fonction des prestations effectivement réalisées et des circonstances de l'interruption, sous réserve des droits légaux du client.

Article 14 – Droit de rétractation

Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement avec un consommateur, le client bénéficie, lorsque la loi le prévoit, d'un délai légal de rétractation de quatorze jours.

Le droit de rétractation ne s'applique toutefois pas dans les situations faisant l'objet d'une exception légale.

Les informations relatives au droit de rétractation, à ses modalités d'exercice et aux éventuelles exceptions applicables sont communiquées au client avant la conclusion du contrat.

Lorsque le droit de rétractation est applicable, le client peut exercer ce droit dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

Article 15 – Exécution d'une prestation avant l'expiration du délai de rétractation

Lorsque le client souhaite que l'exécution d'une prestation commence avant l'expiration du délai légal de rétractation, EDUCALIA recueille sa demande expresse avant le commencement de la prestation.

Le client est informé que, lorsque l'exécution commence à sa demande expresse avant l'expiration du délai de rétractation, il peut, en cas de rétractation après le commencement de la prestation, être tenu au paiement du montant correspondant au service effectivement fourni jusqu'à l'exercice de son droit, proportionnellement au prix total convenu.

Lorsque la prestation est intégralement exécutée avant l'expiration du délai de rétractation, après demande expresse du client et reconnaissance par celui-ci de la perte de son droit de rétractation, ce droit peut ne plus être exercé dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque cette demande est nécessaire, elle est recueillie lors de la réservation.

Article 16 – Contenus numériques

EDUCALIA peut commercialiser des contenus numériques non fournis sur un support matériel, notamment des fichiers PDF, ebooks, jeux, fiches, ressources ou autres supports pédagogiques numériques.

Le droit de rétractation s'applique dans les conditions prévues par la loi, sous réserve des exceptions légales.

Lorsque le client souhaite bénéficier de la fourniture ou de l'accès immédiat à un contenu numérique avant l'expiration du délai légal de rétractation, EDUCALIA recueille, lorsque la

loi l'exige, son accord exprès ainsi que sa reconnaissance de la perte de son droit de rétractation.

En l'absence des conditions permettant légalement l'application de cette exception, le droit de rétractation demeure applicable.

Article 17 – Produits personnalisés

Lorsque EDUCALIA commercialise des biens confectionnés selon les spécifications du client ou nettement personnalisés, le droit de rétractation ne s'applique pas lorsque les conditions de l'exception légale sont effectivement réunies.

Le simple fait qu'un produit soit commercialisé par EDUCALIA ou destiné à un usage éducatif ne constitue pas, à lui seul, une exclusion du droit de rétractation.

Lorsque l'exception est applicable, le client en est informé avant la conclusion de la vente.

Article 18 – Adaptation, suspension ou interruption de l'accompagnement

EDUCALIA peut adapter les modalités, le contenu ou le rythme d'une prestation en fonction des besoins du bénéficiaire, de son évolution ou des conditions concrètes de réalisation.

Une prestation peut être suspendue ou interrompue lorsque les conditions nécessaires à sa réalisation ne sont plus réunies, notamment en cas de problème de sécurité, de comportement mettant en danger le bénéficiaire ou autrui, d'informations essentielles non communiquées ou de conditions matérielles inadaptées. Une prestation commencée par le client reste due à EDUCALIA.

Une adaptation ou une interruption décidée pour des raisons de sécurité ou de protection du bénéficiaire ne constitue pas, en elle-même, un manquement contractuel d'EDUCALIA.

Lorsque l'impossibilité de réaliser la prestation résulte d'un fait imputable au client ou au bénéficiaire, les règles relatives à l'annulation et à l'absence restent applicables.

Article 19 – Activités extérieures et activités dans la nature

Certaines prestations peuvent être réalisées à l'extérieur ou dans un environnement naturel.

Le client est informé lorsque la prestation comporte cette caractéristique.

La réalisation de l'activité peut être modifiée, reportée ou interrompue en raison notamment des conditions météorologiques, de l'état du terrain, de conditions environnementales, de contraintes matérielles ou de toute circonstance susceptible de compromettre la sécurité.

Le client s'engage à fournir les informations utiles concernant les capacités, contraintes ou précautions particulières du bénéficiaire.

Article 20 – Médiation animale ou équine à visée éducative

EDUCALIA peut proposer des activités de médiation animale ou équine à visée éducative.

Ces activités ont une finalité éducative et ne constituent pas des actes médicaux, paramédicaux ou psychothérapeutiques.

Les conditions de réalisation peuvent être adaptées ou l'activité suspendue en fonction notamment du comportement du bénéficiaire, des conditions météorologiques, de l'environnement, de l'état de l'animal ou de toute considération de sécurité.

Lorsque l'activité implique un animal ou un intervenant tiers, les responsabilités de chacun sont appréciées en fonction de son rôle et des circonstances de réalisation.

Article 21 – Sécurité et responsabilités

Le client s'engage à communiquer toute information dont la connaissance est nécessaire à la sécurité du bénéficiaire et au bon déroulement de la prestation.

EDUCALIA prend les mesures relevant de sa propre intervention et de ses compétences professionnelles.

Le client demeure responsable des informations qu'il communique et, lorsque cela est nécessaire, de la présence et de la supervision du mineur en dehors du temps et du cadre de la prestation.

Lorsque la prestation est réalisée dans un lieu extérieur à EDUCALIA, la sécurité générale des locaux, équipements et conditions d'accueil relève du responsable du lieu concerné.

Chaque partie demeure responsable de ses propres actes, omissions et obligations.

Article 22 – Assurance

Le client déclare disposer, lorsque cela est nécessaire, d'une assurance responsabilité civile couvrant sa situation et celle du bénéficiaire.

EDUCALIA dispose de sa propre couverture d'assurance professionnelle correspondant à son activité.

Lorsque la nature d'une prestation le justifie, EDUCALIA peut demander au client de justifier de l'existence d'une assurance adaptée.

Article 23 – Confidentialité

EDUCALIA assure la confidentialité des informations communiquées dans le cadre de l'accompagnement.

Les informations concernant le bénéficiaire et sa famille ne sont utilisées et communiquées que dans le cadre nécessaire à l'exécution de la prestation et sous réserve des obligations légales applicables.

Lorsque la situation le nécessite, EDUCALIA peut être amenée à transmettre ou partager certaines informations dans les conditions et limites prévues par la loi, notamment en cas de situation mettant en danger les personnes accompagnées..

Les échanges avec des professionnels extérieurs sont réalisés avec l'accord du client lorsque celui-ci est nécessaire.

Article 24 – Échanges avec les professionnels intervenant auprès du bénéficiaire

Lorsque cela est utile à l'accompagnement éducatif, le client peut autoriser EDUCALIA à échanger avec des professionnels intervenant auprès du bénéficiaire, notamment des professionnels de santé, psychologues, enseignants ou autres intervenants.

Ces échanges sont limités aux informations utiles à l'accompagnement et aux objectifs convenus.

L'autorisation est recueillie dans le cadre de la réservation lorsque cela est nécessaire.

EDUCALIA ne se substitue pas aux professionnels concernés et ne prend pas de décision relevant de leurs compétences propres.

Article 25 – Données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'activité sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Les informations sont utilisées notamment pour la gestion des rendez-vous, l'exécution des prestations, la facturation, le suivi administratif et les échanges nécessaires avec le client.

Les données ne sont conservées que pendant la durée nécessaire aux finalités concernées et aux obligations légales applicables.

Le client dispose des droits prévus par la réglementation applicable concernant ses données personnelles.

Les modalités détaillées de traitement des données peuvent être précisées dans une politique de confidentialité accessible au client.

Article 26 – Propriété intellectuelle et utilisation des supports EDUCALIA

Les supports, documents, fiches, jeux, exercices, créations, contenus numériques, livres, ressources pédagogiques et autres créations originales réalisés ou fournis par EDUCALIA demeurent protégés par les droits de propriété intellectuelle applicables lorsqu'ils remplissent les conditions légales de protection.

Le paiement d'une prestation ou l'achat d'un support n'emporte aucune cession de droits de propriété intellectuelle au profit du client.

Sauf autorisation écrite préalable d'EDUCALIA, les supports fournis dans le cadre d'un accompagnement sont destinés à l'usage personnel ou familial du client et ne peuvent notamment pas être reproduits, diffusés, commercialisés, mis en ligne, transmis à des tiers ou utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle.

Les méthodes, procédés, outils, séquences et savoir-faire pédagogiques utilisés par EDUCALIA restent propres à son activité professionnelle. Leur utilisation par le client est limitée aux besoins de l'accompagnement pour lequel ils ont été fournis, dans les limites permises par la loi.

Les idées, méthodes ou concepts pris isolément ne sont protégés par le droit d'auteur que lorsqu'ils remplissent les conditions légales applicables. Les restrictions contractuelles d'utilisation prévues au présent article peuvent néanmoins s'appliquer aux éléments concernés.

Aucune cession de droits futurs ou globale sur des créations futures n'est consentie par les présentes CGV.

Article 27 – Droit à l'image

L'utilisation de l'image du client ou du bénéficiaire à des fins de communication, de présentation ou de promotion d'EDUCALIA fait l'objet d'un consentement spécifique lorsque celui-ci est nécessaire.

Le consentement relatif à l'image est distinct de l'acceptation des présentes CGV.

Le refus d'autoriser l'utilisation de l'image n'empêche pas l'accès aux prestations.

Lorsque le consentement est donné, son périmètre et ses modalités sont précisés au moment où il est recueilli.

Article 28 – Fin de l'accompagnement et résiliation

Une prestation ponctuelle prend fin à son terme.

Un accompagnement régulier ou un forfait peut prendre fin selon les modalités prévues lors de sa souscription.

Le client et EDUCALIA peuvent convenir à tout moment de mettre fin à un accompagnement ou à un forfait.

Cet accord peut être formalisé par tout écrit permettant d'établir clairement la volonté des parties, notamment par courrier électronique, SMS ou tout autre échange écrit permettant d'identifier les parties et leur accord.

Lorsque cela est nécessaire, l'échange précise la date de fin de l'accompagnement ainsi que les éventuelles prestations ou sommes restant dues.

En cas de manquement grave ou répété aux obligations contractuelles, chaque partie peut mettre fin au contrat dans les conditions prévues par le droit applicable.

Les sommes correspondant aux prestations déjà réalisées restent dues.

Article 29 – Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

La partie concernée informe l'autre partie dès que possible.

Lorsque l'empêchement est temporaire, l'exécution de la prestation est suspendue dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque l'empêchement devient définitif, les conséquences contractuelles sont déterminées conformément aux dispositions légales applicables.

Les prestations déjà réalisées restent dues.

Article 30 – Réclamations et règlement amiable

Toute réclamation doit être adressée à EDUCALIA dans les meilleurs délais, de préférence par écrit, en précisant la prestation concernée et les faits reprochés.

EDUCALIA s'efforce d'apporter une réponse dans un délai raisonnable.

Le client consommateur peut, après avoir préalablement adressé une réclamation écrite à EDUCALIA et en l'absence de solution satisfaisante, recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève EDUCALIA, dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

Les coordonnées du médiateur compétent sont:

Médiateur de la consommation : CM2C

Adresse : 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris

<https://www.cm2c.net/>

Article 31 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de difficulté, les parties recherchent prioritairement une solution amiable.

Le recours à la médiation de la consommation est possible dans les conditions prévues par la loi lorsque le client agit en qualité de consommateur.

À défaut de résolution amiable, le litige est soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles légales applicables.

Aucune clause des présentes CGV ne prive le consommateur d'un droit ou d'une protection dont il bénéficie en vertu d'une disposition légale impérative.

Article 32 – Documents contractuels et support durable

Les présentes CGV sont accessibles au client avant la conclusion du contrat.

Lorsque le contrat est conclu à distance, EDUCALIA adresse au client, sur un support durable et dans les conditions prévues par le Code de la consommation, la confirmation du contrat et les informations contractuelles requises, sauf lorsque celles-ci ont déjà été fournies au client sur un support durable avant la conclusion du contrat.

Le client est invité à conserver les présentes CGV ainsi que les informations relatives à sa réservation.

Lorsque la réservation est effectuée par voie électronique, les informations saisies par le client et les validations effectuées dans le cadre du processus de réservation peuvent être conservées afin de permettre d'établir la conclusion du contrat.

Article 33 – Acceptation électronique

Lorsque la réservation est effectuée en ligne, le client doit prendre connaissance des présentes CGV avant de finaliser sa réservation.

L'acceptation des CGV est matérialisée par une action positive du client, notamment par une case à cocher dédiée.

Lorsque le paiement est exigé lors de la réservation, le client est informé de l'obligation de paiement avant la validation définitive.

Lorsque certaines autorisations ou demandes expresses sont nécessaires, elles font l'objet de cases distinctes permettant d'identifier clairement le consentement du client.

La validation électronique constitue l'expression du consentement du client aux conditions applicables à la réservation.

Article 34 – Déclarations et autorisations recueillies lors de la réservation

Selon la nature de la prestation et la situation du bénéficiaire, EDUCALIA peut recueillir lors de la réservation les déclarations ou autorisations nécessaires, notamment concernant :

- l'identité et les coordonnées du client ;
- l'identité et l'âge du bénéficiaire mineur ;
- l'autorité parentale ;
- l'autorisation d'accompagnement éducatif du mineur ;
- les informations utiles à la sécurité ;
- les échanges avec des professionnels ;
- les activités extérieures ;

- la médiation animale ou équine ;
- le droit à l'image ;
- la demande expresse de commencement de prestation avant l'expiration du délai de rétractation ;
- la fourniture immédiate d'un contenu numérique lorsque les conditions légales sont réunies.

Ces déclarations et autorisations sont recueillies uniquement lorsqu'elles sont pertinentes pour la prestation concernée.

Elles complètent les présentes CGV sans avoir pour objet de remplacer les règles générales qui y sont définies.

ANNEXE – FORMULAIRE DE VALIDATION EN LIGNE

Selon la prestation réservée, le client pourra notamment être invité à valider les éléments suivants :

- ☐ J'ai pris connaissance des Conditions Générales de Vente EDUCALIA et je les accepte.
- ☐ Je certifie l'exactitude des informations communiquées lors de ma réservation.

Pour une prestation concernant un mineur :

- ☐ Je certifie être titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant ou être habilité(e) à consentir à son accompagnement.
- ☐ J'autorise EDUCALIA à accompagner mon enfant dans le cadre de la prestation réservée.

Selon la prestation :

- ☐ J'autorise EDUCALIA à échanger, lorsque cela est nécessaire à l'accompagnement, avec les professionnels que je lui indique, dans les conditions prévues par les CGV.
- ☐ J'autorise mon enfant à participer à l'activité extérieure prévue dans le cadre de la prestation réservée.
- ☐ J'autorise mon enfant à participer à l'activité de médiation animale ou équine à visée éducative prévue dans le cadre de la prestation réservée.

Droit à l'image :

- ☐ J'autorise EDUCALIA à utiliser l'image du bénéficiaire dans les conditions qui me sont présentées.
- ☐ Je n'autorise pas EDUCALIA à utiliser l'image du bénéficiaire.

Commencement avant expiration du délai de rétractation, lorsque nécessaire :

☐ Je demande expressément que l'exécution de la prestation commence avant l'expiration du délai légal de rétractation. J'ai été informé(e) que, si j'exerce mon droit de rétractation après le commencement de la prestation, je pourrai être tenu(e) au paiement du montant correspondant au service effectivement fourni jusqu'à l'exercice de ce droit. Lorsque les conditions légales sont réunies et que la prestation est entièrement exécutée avant l'expiration du délai de rétractation, je reconnais que je pourrai perdre mon droit de rétractation.

Contenu numérique fourni immédiatement, lorsque nécessaire :

☐ Je demande expressément la fourniture immédiate du contenu numérique avant l'expiration du délai légal de rétractation et reconnais que, lorsque les conditions légales sont réunies, cette fourniture immédiate peut entraîner la perte de mon droit de rétractation.

Paie ment :

☐ Je reconnais que ma réservation entraîne une obligation de paiement du prix indiqué avant sa validation.
